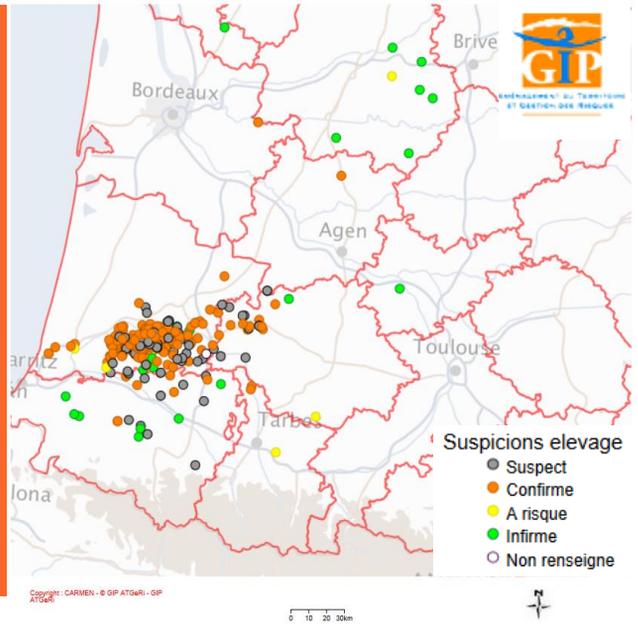




Etat des lieux de la situation dans le Sud Ouest au 13/01/2021:

Départements	Nombre de cas (foyers + suspicions)
Gers	19
Hautes-Pyrénées	2
Deux-Sèvres	1
Gironde	1
Landes	202
Lot-et-Garonne	1
Pyrénées-Atlantiques	19



Les 3 questions du jour posées à Jean-Luc Guérin, professeur en aviculture et médecine aviaire.

Comment se propage le virus et pourquoi en sommes-nous arrivé à cette situation ?

Le virus H5N8 qui circule cette année (il en existe plusieurs "variantes", appelées "clades") est extrêmement contagieux et pathogène pour les canards en particulier. Les autres espèces de volailles comme les poulets semblent y être moins sensibles. Chaque élevage contaminé émet du virus dans son environnement et augmente considérablement le risque de contamination des élevages de proche en proche. La contamination peut se faire par voie aérienne ou par tout autre vecteur possible : les animaux en cours d'incubation de la maladie, les véhicules et matériels agricoles, ou encore évidemment, les personnes. Des efforts et investissements importants ont été faits depuis les dernières crises (2015-2016 et 2016-2017) et ils ont sans doute permis d'améliorer globalement le statut sanitaire des élevages vis à vis de plusieurs maladies infectieuses et pas uniquement l'influenza aviaire.

Malheureusement, force est de constater que cela n'a pas permis d'empêcher une épizootie dans les Landes cette année pour plusieurs raisons. D'une part, le niveau de contamination des oiseaux sauvages semble particulièrement élevé avec notamment un grand nombre d'oiseaux trouvés morts au bord de la Baltique (plusieurs milliers) ou dans d'autres zones d'Europe du Nord où toute la façade Atlantique est concernée. D'autre part, le virus est extrêmement contagieux et le développement récent de l'épizootie suggère que nous étions sans doute bien en dessous de la réalité dans nos prévisions. Enfin, les densités de canards qui ne pouvaient pas être mis à l'abri dans certaines zones des Landes a rendu quasiment impossible la maîtrise de ce risque de transmission à partir des foyers initiaux. Aucune protection n'est absolue évidemment, et des cas de contaminations ont aussi été observés dans des élevages en claustration. Néanmoins, à l'échelle d'un territoire et à ce moment très précis, cette situation a très certainement aggravé le risque de diffusion du virus pour tout le monde.

Membres et partenaires

A.R.PALM

AirvOl

AFRAC

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

CIFOG
INTERPROFESSION DU POISSON

ITAVI

sngtv
COMITÉ NATIONAL DES
GROUPEMENTS TECHNIQUES
VÉTÉRINAIRES

FRGDS
Occitanie

FRGDS
Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi fait-on des abattages préventifs et pourquoi privilégier la stratégie centripète ?

L'objectif premier est d'arrêter l'épizootie et pour cela la réponse est hélas simple : il faut dépeupler les élevages autour des foyers, pour retirer les potentiels "hôtes" du virus et éteindre cette dynamique épidémique. Pour que cette stratégie fonctionne, il faut assumer l'abattage d'animaux non infectés, le risque de contamination étant de toute façon trop élevé. L'expérience montre d'ailleurs que des élevages à proximité de foyers sont condamnés à être eux-mêmes contaminés s'ils ne sont pas dépeuplés rapidement.

Cette stratégie, dès lors qu'il y a de nombreux foyers dans un secteur, doit de préférence être "centripète", c'est à dire commencer à dépeupler en périphérie et revenir vers les foyers. L'objectif est de créer une zone vide pour stopper la propagation du virus à partir des foyers.

Pourquoi ne pas vacciner ?

La vaccination contre l'influenza aviaire est un outil à manipuler avec une extrême prudence : elle ne peut être envisagée que si la biosécurité est bien mise en place et si tous les animaux vaccinés sont testés pour garantir qu'ils ne sont pas infectés par un virus pathogène à bas bruit (malgré la vaccination). En effet, la protection vaccinale n'est pas absolue et le principal danger serait qu'une vaccination mal maîtrisée aboutisse à la circulation silencieuse de virus influenza pendant des années. Ce n'est pas anodin et ce ne serait pas acceptable, notamment vis à vis de nos partenaires commerciaux européens et internationaux. De plus, au regard de la vitesse de propagation de l'épizootie, la vaccination influenza ne peut pas se mettre en place en urgence. Il est donc trop tard cette année, d'autant plus qu'aucun vaccin efficace n'est industrialisé à ce jour. Ceci dit, il n'y a pas de tabou et cette piste pourra être instruite pour l'avenir.

Informations pratiques :

Remises en place et redémarrage :

La remise en place des animaux ne sera possible que lorsque les zones seront stabilisées et levées. Pour qu'une zone soit levée il faut que tous les foyers soit entièrement nettoyés et désinfectés (les trois étapes du nettoyage et désinfection sont précisées à l'article 14 de l'arrêté du 18 janvier 2008 fixant des mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre l'influenza aviaire) et que l'ensemble des exploitations situées en zone de surveillance aient été visitées par un vétérinaire sanitaire.

Les indemnisations :

L'État s'engage à compenser les pertes des éleveurs concernés par la crise influenza dans le respect des réglementations européenne et nationale. Un dispositif d'acompte pour compenser la valeur des animaux abattus est d'ores et déjà en place ; les premiers versements seront réalisés dans les prochains jours (source : agriculture.gouv.fr). Les premiers foyers touchés ont déjà perçu les avances.

Membres et partenaires

A.R.PALM

AirvOl
Association pour l'aviiculture
en production de viande dans le monde méditerranéen

AFRAC

